



Retrait de permis pour une égratignures ?

Par **litana68**, le **16/03/2009** à **22:13**

Un ami de mon mari lui dit qu'il va avoir au moins une grosse amende, une suspension de permis minimum de 6 mois et des dommages et interets , car il a eu une dispute avec notre voisin et l'a tiré sur quelques metres en le tenant par le bras et cela depuis son véhicule (juste la cheville égratignée) ... Ce voisin va porté plainte bien sur, que pensé vous de la sentence exposé par notre ami ??? N'est elle pas trop disproportionnée
rnMerci pour votre réponse
rnMme Meyer

Par **Tisuisse**, le **17/03/2009** à **08:23**

Bonjour,
rnBen cela risque d'être, même pour des blessures minimales, une condamnation sévère. Comment a-t-il pu tirer quelqu'un sur quelques mètre depuis sa voiture ? Est-ce que ce voisin s'est agrippé à la voiture et a été trainé ou est-ce que le voisin s'est trouvé accroché par la voiture, est-ce que le voisin a été tenu par le conducteur (fenêtre ouverte) ? En fait on ne sait pas comment cela s'est déroulé. Ce sera donc au juge de faire la part des choses.

Par **frog**, le **17/03/2009** à **13:59**

[citation]et l'a tiré sur quelques metres en le tenant par le bras et cela depuis son véhicule (juste la cheville égratignée)
rn[...]
rnque pensé vous de la sentence exposé par notre ami ???
N'est elle pas trop disproportionnée[/citation]
rnMinimiser l'acte est une attitude que les magistrats n'aiment guère. Votre mari n'a pas juste fait en sorte que la victime soit légèrement blessé à la cheville, il a, je suppose, agi de façon impulsive et colérique, exposant la personne

à des graves risques. Si demain je dégomme l'oreille de quelqu'un avec un pistolet, je suis certain que vous seriez irritée si je disais "je lui ai juste écorché l'oreille".
La sanction sera d'autant plus lourde s'il n'y a pas d'expression de regrets et de prise de conscience de l'énormité de la connerie.